



Espèce nuisible, espèce invasive : des statuts publics inscrits dans la succession des lectures du monde. Le cas de l'ajonc d'Europe sur l'île de la Réunion.

Nathalie Udo, Catherine Darrot, Anne Atlan

► To cite this version:

Nathalie Udo, Catherine Darrot, Anne Atlan. Espèce nuisible, espèce invasive : des statuts publics inscrits dans la succession des lectures du monde. Le cas de l'ajonc d'Europe sur l'île de la Réunion.. "Sales bêtes! Mauvaises herbes! " Nuisible ", une notion en débat". Ed. R. Luglia. Presses Universitaires de Rennes., 229, pp.166-173, 2018. hal-01957495

HAL Id: hal-01957495

<https://hal.science/hal-01957495>

Submitted on 14 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Espèce nuisible, espèce invasive :
des statuts publics inscrits dans la succession des lectures du monde.
Le cas de l'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion**

UDO Nathalie¹, DARROT Catherine², ATLAN Anne³

UMR 6590 ESO "Espaces et Sociétés", CNRS / AgroCampus / Université de Rennes

Actes du colloque des 31 Janvier et 1er février 2017 *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! «Nuisible», une notion en débat*, Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Archives Nationales, AHPNE. Presses Universitaires de Rennes. Sous presse en 2018.

Introduction

De nombreuses espèces aujourd'hui déclarées nuisibles ou invasives ont été introduites intentionnellement dans les territoires où des actions sont à présent en place pour les contrôler voire les éradiquer. Avec quelle trajectoire et sous l'effet de quels facteurs naturels et humains ces espèces sont-elles passées de la catégorie d'espèces désirées à celle d'espèces réprouvées ?

Dès les premiers travaux en sociologie sur ces espèces, la variété des catégorisations dont elles font l'objet a été mise en évidence : chaque groupe d'acteurs voire chaque individu les catégorise de manière différenciée selon son rapport à la nature, les conséquences économiques engagées, son affection pour l'espèce et sa sensibilité⁴. Une même espèce peut ainsi par exemple être qualifiée de nuisible, ornementale, invasive ou utile. De plus, ces catégories sont variables d'un espace à l'autre et évoluent au cours du temps notamment en fonction des valeurs culturelles prégnantes, de l'expansion dans de nouveaux types d'espaces, des priorités du territoire ou encore des risques sanitaires acceptables par la société⁵. Si ces études historiques ont bien montré la richesse et la complexité des catégorisations, elles se sont peu penchées sur les facteurs de bascule de l'une à l'autre au cours du temps. L'objectif de cette étude est de développer cet aspect. Pour cela, il nous est apparu pertinent de faire de *statut public* une notion clé de cette étude. Avant d'explicitier notre démarche de recherche, il est souhaitable de préciser le sens de cette notion et de justifier son choix.

Dans plusieurs études précédentes, les auteurs se réfèrent à la notion de *perception* ou de *représentation sociale*. Il nous est apparu que la polysémie de ces termes ainsi que la nature du lien qu'ils supposent pouvaient être des freins à leurs usages dans notre étude. Le concept de *perception* a été défini par plusieurs champs disciplinaires. En sociologie, il fait généralement référence à la sensibilité des individus pour appréhender le monde, à la première étape pour

¹ Chercheuse associée à l'UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés

² Maître de conférence UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés, Agrocampus Ouest

³ Directrice de recherche UMR 6590 ESO Espaces et Sociétés, Université Rennes 2

⁴ Par exemple : JAVELLE Aurélie, KALAORA Bernard, DECOCQ Guillaume, « Les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de Compiègne : la construction sociale de *Prunus serotina* », *Nature, Science et Sociétés*, n°14, 2006, p. 278-285 ; MENOZZI Marie-Jo, « Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes », *Études rurales*, n°185, 2010, p. 51-66.

⁵ Par exemple : VAN SITTERT Lance, « "Our irrepressible fellow-colonist" : the biological invasion of prickly pear (*Opuntia ficus-indica*) in the Eastern Cape c.1890–c.1910 », *Journal of Historical Geography*, n°28, 2002, p. 397–419 ; MOUGENOT Catherine, STRIVAY Lucienne, *Le pire ami de l'homme : du lapin de garenne aux guerres biologiques*, La Découverte, Paris, 2001, 176 p ; STARFINGER Uwe, KOWARIK Ingo, RODE Michael, SCHEPKER Hartwig, "From Desirable Ornamental Plant to Pest to Accepted Addition to the Flora ? – the Perception of an Alien Tree Species Through the Centuries", *Biological Invasions*, n°5, 2003, p. 323–335.

identifier une chose ou une question mais peut aussi s'employer comme un synonyme de représentation sociale⁶. Pourtant, selon Thiann-Bo Morel et Duret⁷, travaillant sur la construction sociale des espèces invasives à La Réunion, ces deux concepts sont diamétralement opposés : contrairement à perception, le concept de représentations sociales, défini par Jodelet⁸ et Abric⁹, insiste sur la nature du lien entre l'objet et le sujet, possède un soubassement collectif, justifie et oriente choix et conduites et est le fruit d'une construction par un système cognitif intégré dans un système de valeurs. A son tour, Javelle *et al.*¹⁰ refusent le terme de représentation collective ou sociale dans leur étude sur l'invasion par *Prunus serotina* en forêt de Compiègne, du fait que l'espèce n'a pas de visibilité sociale. A travers ces travaux, il nous apparaît que les termes de *perception* et de *représentation sociale* s'apparentent davantage à un résultat sur la nature du lien entre l'espèce et la société. Or, dans le cadre de notre étude, nous ne postulons pas de lien *a priori* entre l'espèce et la société, ce qui rend difficile la mobilisation de ces concepts.

La notion de statut est employée dans ce chapitre pour un non-humain dans le sens proposé par Linton¹¹ pour les humains : il qualifie la place donnée dans le système social considéré à un moment donné. Selon Di Piazza¹² dès que l'homme « ôte les plantes de leurs environnements pour les inclure dans son bagage culturel ou son bagage à main, il s'efforce de leur attribuer un nouveau statut, celui de produit social ». Cette notion n'a pas les désavantages des précédentes, elle ne postule pas de liens *a priori* entre l'espèce et les collectifs d'acteurs. De plus, le concept de statut est lié aux attributs de l'individu, ici de la plante. Il permet ainsi de relier les caractéristiques intrinsèques de l'espèce à la place qu'elle occupe dans le système social et donc de faire le lien entre la dimension naturelle et la dimension sociale des espèces invasives. Cet élément est très intéressant dans le cadre de démarches interdisciplinaires telles que pratiquées dans la présente étude unissant facteurs humains et facteurs naturels dans la catégorisation des espèces.

Dans cette étude, nous nous concentrons sur les *statuts publics*, entendu comme ceux portés et diffusés par des institutions étatiques, des autorités reconnues, ou par des collectifs organisés¹³ et se développant dans l'*espace public* défini comme lieu immatériel de débat, de communication, de confrontation des opinions, de circulation des différents points de vue¹⁴. Tous les statuts identifiés circulent dans l'espace public spécifique propre aux professionnels et experts rattachés au domaine des sciences de la nature, notamment à travers des publications académiques, des rapports institutionnels, des ouvrages spécialisés. Les statuts peuvent aussi circuler par des voies de communication visant directement le grand public (ex : panneau d'affichage dans des lieux touristiques, articles de presse grand public). On nomme *publicisation* le processus par lequel les statuts deviennent des *statuts publics*. A l'inverse se trouvent les statuts silencieux, portés par des individus isolés ou des groupes ne s'exprimant pas dans l'espace public. Au cours du temps, un statut silencieux peut devenir un statut public

⁶ MOUGENOT Catherine, ROUSSEL Laurence, Peut-on vivre avec le ragondin ? Les représentations sociales reliées à un animal envahissant. *Natures Sciences Sociétés* 14, 2006, p. 22–31.

⁷ THIANN-BO MOREL Marie et DURET Pascal (2011) *Rapport scientifique sur la construction sociale des Espèces Exotiques Envahissantes à La Réunion*. La Réunion, 2011, 159 p.

⁸ JODELET Denise. *Les représentations sociales*. Presses Universitaire de France, Paris, 2003.

⁹ ABRIC Jean-Claude. *Pratiques sociales et représentations*. Presses universitaires de France, Paris, 2011

¹⁰ JAVELLE Aurélie, KALAORA Bernard, DECOCQ Guillaume. *Op. cit.*

¹¹ LINTON Ralph, *The Cultural Background of Personality*, New York, D. Appleton, 1945

¹² DI PIAZZA Anne. Les paysagistes océaniens : de la socialisation de la nature. *Milieus, sociétés et archéologues* (ed. by A. Marliac), pp. 23–33. ORSTOM, Paris, 1995.

¹³ BOUDES Philippe, DARROT Catherine, « Biens publics. Construction économiques et registre sociaux », *Revue de la Régulation* [En ligne], 19 ; 2016

¹⁴ PAQUOT Thierry, *L'espace public*. La Découverte, « Repères », 2009, 128 p.

et réciproquement. Toutefois, nous nous focalisons dans la présente analyse sur la phase de publicisation.

L'objectif de notre étude est de comprendre comment une espèce acquiert un ou plusieurs statuts publics à une époque donnée et comment ces statuts se succèdent dans le temps. Pour retracer l'évolution des statuts, il est opportun de choisir une espèce facilement reconnaissable qui a pu être identifiée sans erreur y compris dans les textes les plus anciens. Il est également intéressant de choisir une espèce qui pose aujourd'hui des enjeux de catégorisation et de gestion à l'échelle internationale. L'ajonc d'Europe, *Ulex europaeus*, répond à ces deux premiers critères. Nous avons choisi un terrain d'étude circonscrit, avec un accès relativement facile aux archives et aux documents publics, l'île de La Réunion. De plus, l'histoire de l'expansion géographique de l'ajonc y a été finement décrite. Il a été introduit au début du XIX^e siècle et est aujourd'hui présent au-dessus de 1000 m d'altitude, à la fois dans des milieux agricoles, principalement d'élevage bovin, et dans des espaces naturels sauvages, gérés par l'Office National des Forêt et le Parc national¹⁵. Nos pré-enquêtes (2009-2012) ont révélé l'existence d'un statut peu publicisé, plante nuisible dans les milieux agricoles, et d'un statut très publicisé, espèce invasive dans les espaces naturels. S'ajoutera en conséquence à notre étude une analyse comparative de ces deux statuts qui semblent avoir une publicisation différente malgré une congruence dans les actions de contrôle et d'éradication.

Démarche méthodologique

L'étude des statuts publics et des facteurs jouant dans leurs transitions est fondée sur une quarantaine d'entretiens semi-directifs auprès de personnes concernées et/ou impactées par l'ajonc à La Réunion et des centaines de documents écrits de nature très hétérogène (ex : textes réglementaires, écrits scientifiques, rapports de travail, guides techniques, articles de presse, ouvrages à destination du grand public). Dans chacune de ces sources nous relevons la description globale de l'ajonc : nom donné, adjectifs descriptifs, attributs biologiques concernés, nature des justifications. Afin d'objectiver les périodes de publicisation nous avons choisi un indicateur quantitatif : le nombre de documents de littérature spécialisée mentionnant chaque statut. Les autres types de documents, plus difficile à collecter de manière exhaustive sont analysés qualitativement. Nous recherchons également un maximum d'informations sur les auteurs : institution de rattachement, formation, parcours professionnel, origine sociale, implication dans des réseaux locaux, relations professionnelles ou personnelles entre acteurs. En aval, nous identifions avec quelles intentions, quels objectifs les documents collectés ont été publiés.

Les éléments explicatifs de la succession des statuts publics s'inscrivent dans différentes échelles spatiales mais aussi fonctionnelles. Nous avons choisi d'organiser notre système explicatif en fonction de ces différentes échelles, du macrosocial au microsocial. Il articule ainsi à la fois les tendances sociétales globales, à savoir dans notre étude, les facteurs socio-économiques, techniques et scientifiques influençant les rapports des humains à la nature, les pratiques établies et de règles associées, à savoir ici les modalités de gestion de la nature et des espaces agricoles à la Réunion et les réseaux d'acteurs publicisant les différents statuts. Les statuts de l'ajonc sont publicisés quand ils s'intègrent de façon cohérente dans les tendances sociétales globales, les modalités de gestion de la nature, et sont portés par un réseau d'acteurs légitimés. À ces processus explicatifs sociaux nous ajoutons la dynamique spatiale de la plante, son succès écologique.

¹⁵ UDO Nathalie, DARROT Catherine, TARAYRE Michèle, ATLAN Anne, « Histoire naturelle et humaine d'une invasion biologique. L'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], 9, 2016

Cinq statuts publics

Les cinq statuts publics de l'ajonc identifiés à La Réunion sont nommés plante utile, patriotique, indigénisée, nuisible et invasive (figure 1).

Dans les premières décennies de sa présence sur l'île, l'ajonc a le statut public de plante économiquement utile, en particulier pour les espaces agricoles. Comme dans sa zone d'origine, il pourrait servir de clôture, combustible, brise-vent, alimentation animale. Les principaux attributs de l'ajonc mis en avant sont sa richesse en protéines et en azote et sa capacité à former des fourrés épineux, denses et impénétrables. Ce statut est défini par une rationalité économique. Il est diffusé par les jardiniers-botanistes de 1825 à 1860 à travers son inscription parmi les plantes économiquement intéressantes dans les catalogues du jardin d'Etat et sa présentation lors de l'exposition agricole de Saint-Denis de 1858. À la même époque des éleveurs notables ont commencé à planter l'ajonc *in natura*, probablement conseillé par les jardiniers¹⁶. Outre ces qualités potentielles d'auxiliaire agricole, l'ajonc a été le symbole de la terre natale, de la France, de la Bretagne, c'est le statut de plante patriotique. Les attributs de la plante mis en avant sont son origine géographique et sa belle floraison. Ce statut s'inscrit clairement dans un registre ontologique, à travers une relation sensible entre les humains et la plante. Ce statut a été publicisé dès le XIX^e siècle par des colons ayant grandi en métropole mais surtout entre 1920-1950 par des botanistes, des écrivains réunionnais et par des géographes publiant dans les revues coloniales.

À la même époque et jusque dans les années 1980, l'ajonc est aussi décrit comme une plante indigénisée, intégrée dans la végétation locale. L'attribut mis en avant est son port architectural apparenté à celle des espèces indigènes, l'origine exotique de la plante n'est pas mentionnée. Ce statut est diffusé par géographes travaillant à cette époque sur l'étude des milieux naturels et agricoles mais le registre de justification est également ontologique : l'ajonc s'intègre dans le paysage et est apprécié pour sa floraison colorée et abondante, qui « éclaire » la végétation indigène des hautes altitudes, décrite comme sombre et mélancolique. Ce statut est d'abord publicisé par des botanistes puis par des géographes de métropoles en prospection sur l'île. Entre 1960 et 1980, l'arrivée de nombreux fonctionnaires de métropole entraîne la publication de nouveaux types de documents et de supports - livres photos, cartes postales, guides de voyages - dans lesquels ce statut de l'ajonc est aussi véhiculé.

Le statut public de plante nuisible a été attribué à l'ajonc lorsqu'il s'est trouvé être très présent dans des zones vouées à devenir des prairies de pâturage, d'autant plus que son contrôle est difficile et peut coûter extrêmement cher. Il repose sur sa croissance rapide, son importante fructification et sa capacité de régénération ; il est défini par une rationalité économique. Ce statut émerge dans les années 1920 ; il connaît ensuite deux phases de publicisations, d'abord dans les années 1950 puis entre 1970 et 2000. Pendant la première période, il est essentiellement publicisé par les agronomes, n'apparaît que dans des revues spécialisées, et atteint sans doute très peu les éleveurs et, *à fortiori*, le grand public. Durant la seconde, il est également diffusé par des journalistes mais aussi par des journalistes, écrivains et géographes à travers des émissions de radio et reportages, des ouvrages grand public. De plus, sa publicisation est renforcée par un registre normatif : des recommandations des institutions agricoles encouragent la lutte contre l'ajonc tandis que des textes réglementaires tendent à la rendre obligatoire dans les espaces cultivés.

À l'échelle mondiale comme à La Réunion, le principal statut public actuel de l'ajonc est celui de plante invasive (ou espèce exotique envahissante). Le registre convoqué est scientifique : en s'étendant rapidement et en favorisant les incendies, l'ajonc menace les espèces indigènes et

¹⁶ UDO Nathalie, DARROT Catherine, TARAYRE Michèle, ATLAN Anne, *Op. cit.*

endémiques et perturbe le fonctionnement des écosystèmes. Le registre ontologique est également présent lorsque les acteurs de l'environnement mentionnent un « *paysage tout jaune qui n'a pas sa place dans la végétation de l'île* » ou encore la primauté de la végétation « *originelle* ». À La Réunion, il apparaît à la fin des années 1970, sous la plume de botanistes et gestionnaires. Il est alors justifié par les impacts négatifs de l'ajonc à la fois dans les milieux naturels et dans les milieux agricoles, et est en ce sens chevauchant avec celui d'espèce nuisible. Il repose cependant sur des caractéristiques biologiques supplémentaires : capacité de dispersion, inflammabilité et origine exotique. À partir du milieu des années 2000 sa publicisation augmente tout en se concentrant uniquement sur les conséquences dans les milieux naturels. Se mobilisent à cette époque des chercheurs en biologie, des agents du Parc National, des représentants de différents ministères, de l'Unesco, des ingénieurs du secteur privé. Comme pour le statut nuisible, elle est renforcée par un registre normatif (stratégie de lutte, cahiers des charges, arrêté préfectoral). Le statut invasif est non seulement présent dans la littérature spécialisée des sciences de la vie mais aussi dans des ouvrages et des articles de presse grand public et sur des panneaux d'affichage installés dans des lieux touristiques (figure 2). Il tend ainsi à se diffuser ainsi vers un public de plus en plus large.

Les cinq statuts que nous avons décrits ont tous été diffusés dans des documents de littérature spécialisée. Ils ont donc tous circulé dans la sphère des professionnels et experts de la nature et/ou de l'agriculture. Tous les statuts ont aussi été diffusés via des événements ou des supports à destination du grand public. Toutefois, il est difficile d'estimer l'audience de ces supports et l'adoption ou non de ces statuts au cours du temps par les différents groupes sociaux. Une récente enquête menée en 2016 auprès des éleveurs de bovins viande des hauts de la Plaine des Cafres révèlent qu'ils considèrent tous l'ajonc comme une *plante nuisible, parasite*, une *bête noire*, contre laquelle ils ont plus ou moins les capacités et moyens de lutter. Les enquêtes menées en 2014 auprès de promeneurs dans la zone touristique du Maïdo révèlent que peu d'entre eux attribuent spontanément le statut invasif à l'ajonc. Ils ont surtout une approche sensible, qu'ils le trouvent beau, piquant ou rappelant les landes bretonnes. Ceux qui mentionnent le statut invasif l'ont souvent adopté en discutant avec des amis travaillant dans la protection de l'environnement, au Parc National ou à l'ONF.

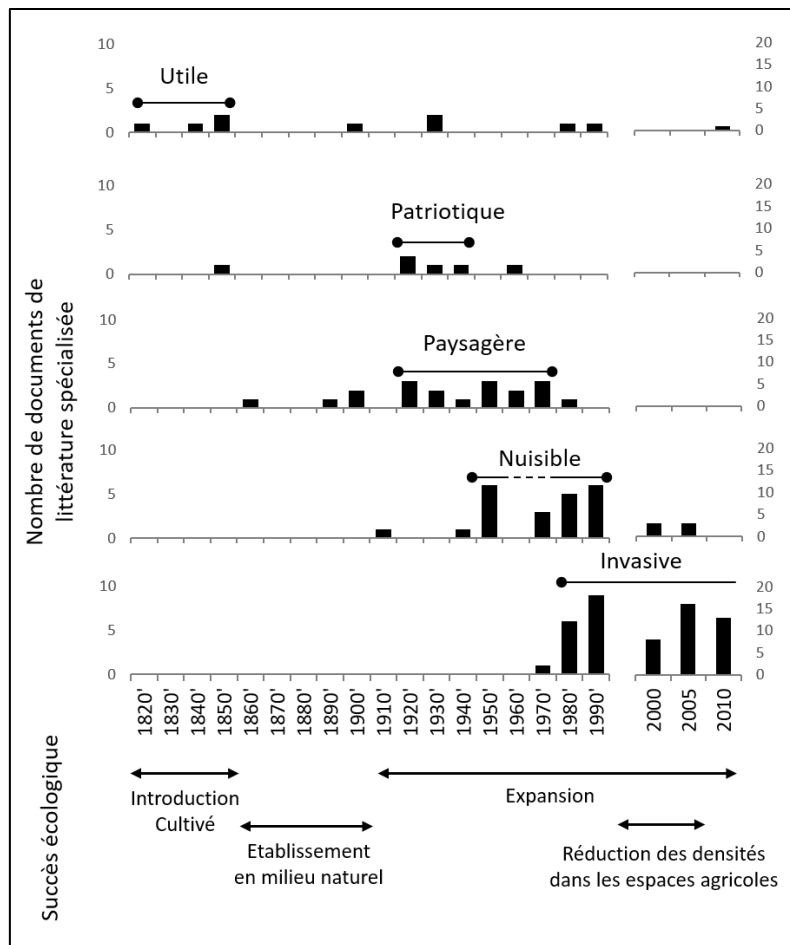


Figure 1 : Publication des statuts de l'ajonc d'Europe à La Réunion de son introduction à 2014 (analyse bibliométrique) et mise en relation avec le succès écologique. Le nombre de documents publiés, numérisés et accessible étant beaucoup plus important à partir des années 2000, l'échelle a été adaptée de façon à rendre l'intensité de la publication comparable au cours du temps.



Figure 2 : Publicisation du statut invasif de l'ajonc d'Europe dans le site touristique du Maïdo par le biais d'un panneau d'affichage. (Photographie de Nathalie Udo, 2014)

Facteurs d'émergence et de transition

L'effet du succès écologique de l'ajonc

L'idée selon laquelle, dans les sciences en particulier, il y a un lien direct entre les mots et les choses traverse l'histoire de la pensée occidentale¹⁷. Ainsi, le fait qu'une plante exotique soit en expansion spatiale suffirait à expliquer qu'on lui accorde le statut de plante invasive et qu'on cherche à l'éliminer. En effet, l'apparition des statuts de l'ajonc n'est pas indépendante du succès écologique de la plante. Les statuts de plante utile et patriotique sont ceux qui ont justifié son introduction sur l'île, ils émergent logiquement dans les premières étapes de son introduction, tant qu'il est cultivé. Le statut paysager émerge quand les populations d'ajonc se naturalisent dans les espaces naturels. Les statuts nuisibles et invasifs émergent et se développent pendant la phase d'expansion géographique. Deux grands incendies, en 2010 et 2011, ont favorisé une recrudescence de l'ajonc dans des espaces naturels protégés et conduits à la mobilisation de nouveaux acteurs institutionnels sur le statut invasif¹⁸. Le rôle du succès écologique dans la succession des statuts d'une espèce a également été mis en évidence par plusieurs études, notamment pour le lapin en Europe¹⁹ et pour le figuier de Barbarie en Afrique du Sud²⁰. Pour autant, il apparaît que la phase d'expansion géographique a été contemporaine aux pics de publicisation de quatre des cinq statuts publics identifiés. Le succès écologique n'est donc pas le seul facteur explicatif du processus de succession de ces statuts dans l'espace public. La mise en relation de l'évolution de ces statuts avec l'évolution des relations que les humains entretiennent avec la nature au cours du temps en Occident et plus particulièrement dans le contexte réunionnais permet d'apporter d'autres éléments explicatifs probants.

¹⁷ MONDANA Lorenza, DUBOIS Danièle, « Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référenciation », *Revue Tranel*, n°23, 1995, p. 273–302.

¹⁸ UDO Nathalie, *Quels sont les facteurs naturels et humains conduisant au statut invasif ? Le cas de l'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion*, Thèse de doctorat. Université de Rennes 1, 2016, 362 p.

¹⁹ VAN DAM Petra, "Status Loss Due to Ecological Success. Landscape Change and the Spread of the Rabbit", *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, n°14, 2001, p. 157–170.

²⁰ VAN SITTERT Lance, *Op. cit.*

L'évolution des relations entre les humains et la nature

Les quatre premiers statuts de l'ajonc ont été publicisés entre 1825 et 1990, à une époque caractérisée par la colonisation et la décolonisation, mais également par le développement des technologies et les transformations des systèmes agricoles français.

La publicisation du statut de plante utile s'intègre dans une vague internationale et régionale d'introductions d'espèces orchestrée par les administrations coloniales dans le but de développer de nouveaux commerces ou de répondre à des besoins techniques et économiques locaux (figure 3). À cette époque, peu d'efforts ont été effectués pour trouver des solutions locales à des problèmes locaux, les espèces indigènes étant souvent définies comme inadaptées²¹. La publicisation du statut de plante patriotique est plutôt liée au « *call home syndrome* »²². Les colons sélectionnaient des plantes de la terre natale permettant de répondre à toute sorte de besoins imprévus, mais permettant aussi de se sentir en sécurité, chez soi, entouré de plantes familières. Ce statut a été exacerbé pendant les deux grandes guerres, au moment où les relations entre la métropole et la colonie ont été limitées et où les réunionnais se sont sentis oubliés. Le statut de plante paysagère est fortement publicisé lorsqu'arrivent à La Réunion de nombreux fonctionnaires de métropole ayant, pendant leurs congés, un usage récréatif des espaces naturels et agricoles de l'île et notamment dans les hauteurs, espaces vécus comme de loisirs et de contemplation. Les landes à ajoncs s'inscrivent alors pleinement dans la grande diversité des paysages de l'île, synonyme de l'identité de La Réunion²³. Ensuite, dans les années 1950, la publicisation du statut de plante nuisible est directement liée à la volonté de moderniser et d'intensifier l'agriculture, à l'image de ce qui se mettait en place en France métropolitaine. Le gouvernement encourage alors les productions agricoles intensives pour que l'île soit plus autonome. La volonté d'une agriculture plus rationnelle et sédentaire est également recherchée par l'ONF quand elle prend en main la gestion du domaine après la départementalisation car cela permet de contrôler le pâturage extensif dans les milieux naturels et sylvicoles. À la fin des années 1970, c'est davantage la volonté de stabiliser la population qui conduit à la promotion de l'élevage, au titre du développement d'activités économiques et de lien social, conformément au modèle de développement des zones rurales en déprise qui émerge dans toute l'Europe.

²¹ MACK Richard, " Motivations and consequences of the human dispersal of plants ", In : *The great reshuffling : human dimensions of invasive alien species*, UICN. Jeffrey A. McNeely, 2001, p. 23–34.

²² MACK Richard, *Op. cit.*

²³ COLETTE Yves, *Île de La Réunion paysages et identité*, Océan, Saint-André (La Réunion), 2001, 110 p.

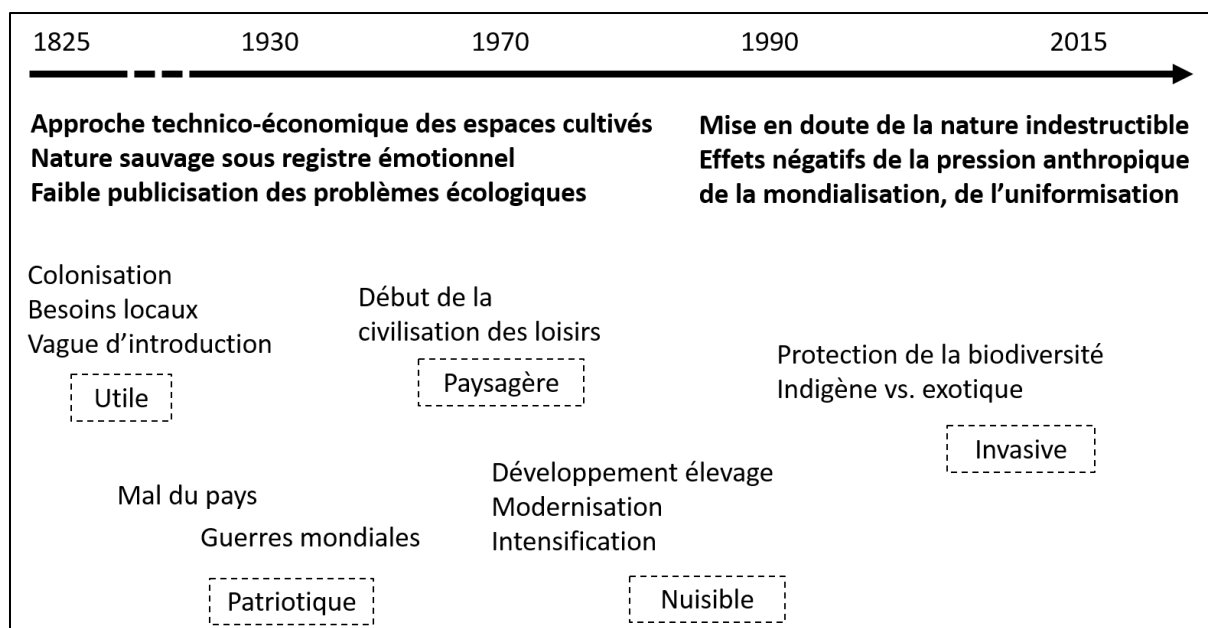


Figure 3 : Évolution des tendances sociétales quant aux relations humains-nature en Europe et à La Réunion favorisant la publicisation des statuts de l'ajonc dans l'île.

De 1900 à la fin des années 1980, les écrits traitent des espaces cultivés de façon technique et économique tandis que la nature sauvage est abordée sous une lumière plutôt romantique. Les problèmes écologiques sont peu publicisés. Un tournant majeur s'opère à la fin des années 1980, caractérisé par la mise en doute de la nature indestructible et douée d'une grande capacité de résilience. Les effets négatifs de la pression anthropique sur l'environnement, de la mondialisation, de l'uniformisation des sociétés et de la nature sont dénoncés. La prise de conscience des dégâts causés par les activités humaines est traduite dans les cadres institutionnels et politiques au niveau mondial. L'écologie devient une méta-science qui acquiert aussi une dimension culturelle et sociale²⁴. C'est dans ce contexte que prend place le concept de biodiversité, à protéger et à préserver, la distinction entre endémiques et exotiques, et le concept d'espèce invasive considéré comme une des principales menaces, d'origine anthropique, pesant sur cette biodiversité. La publicisation du statut de plante invasive de l'ajonc s'inscrit dans la volonté de préserver la biodiversité indigène et endémique de l'île de La Réunion. Elle est dépendante du développement des travaux sur les espèces invasives à l'échelle régionale, nationale et internationale depuis la fin des années 1990. L'attention particulière portée à l'ajonc à La Réunion est justifiée par des arguments internationaux (liste de l'UICN) et locaux (il se développe dans l'écosystème identifié par les scientifiques comme le plus préservé des perturbations anthropiques de l'île). Le statut de plante invasive a gagné exponentiellement en visibilité publique sous l'effet de la réorientation nationale des missions de l'ONF vers la gestion durable et multifonctionnelle, du lancement de la procédure de construction du Parc National, de la création effective de ce Parc en 2007 et de sa labélisation au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Les évolutions du paysage sociotechnique ouvrent ainsi successivement des « *fenêtres d'opportunité* » pour que d'autres statuts se développent en lien avec la constitution de nouveaux réseaux d'acteurs.

²⁴ DELEAGE Jean-Paul, *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 1991, 330 p.

Le rôle des réseaux d'acteurs

Lorsqu'un nouveau récit proposé sur l'ajonc se trouve être en adéquation avec les tendances sociétales, les porte-paroles qui le défendent sont légitimés. Ils le sont d'autant plus s'ils sont porteurs d'un savoir reconnu. Dans notre étude, les statuts de l'ajonc ont tous été publicisés par des individus formés aux sciences de la nature : botanistes, géographes, agronomes, gestionnaires, écologues. Ces acteurs ont des compétences rhétoriques et conceptuelles qui favorisent leur crédibilité et leur autorité. Ils parviennent d'autant plus à imposer leur catégorie de pensée dans l'espace public – et donc à rendre le statut de l'ajonc qu'ils défendent public – lorsqu'ils s'associent avec des politiques ou institutionnels. De fait, nous avons retracé des relations entre ces acteurs et des administrations publiques, depuis le statut de plante utile (avec les administrations coloniales) jusqu'au statut invasif (avec le département ou la région). En outre, nous avons identifié une importante densité de relations professionnelles et personnelles entre acteurs qui ont pu agir comme des catalyseurs de la constitution, de la publicisation et de la stabilité de certains statuts dans l'espace public. En effet, dans les réseaux denses en liens forts²⁵, aucun des membres ne remet profondément en cause la parole de ces proches amis, parents, collègues²⁶. Ces tissus de relations renforcent les coalitions, l'irréversibilité des réseaux, et la cohésion sociale avec échange d'informations dans un cercle fermé. L'existence de liens forts au sein d'un réseau permet de faire ressortir, en négatif, l'absence de liens entre certains réseaux d'acteurs. Ainsi, alors qu'entre le statut nuisible et le statut invasif il y a congruence dans les actions de contrôle et d'éradication, il n'existe que très peu de liens tissés entre les acteurs les publicisant. Il faut pour comprendre cette situation remobiliser tout un ensemble de facteurs explicatifs.

Les histoires indépendantes des statuts nuisible et invasif

Entre le statut invasif et le statut nuisible de l'ajonc, la volonté d'action est identique : contrôler la plante voire l'éradiquer. Les attributs biologiques ciblés sont plus nombreux pour le statut invasif mais pas en opposition avec le statut nuisible. Ainsi, des alliances entre acteurs promouvant ces deux statuts étaient attendues. Ceci d'autant plus que dans les années 1970 des articles citent conjointement les deux types d'impacts, économiques et environnementaux. Ces alliances auraient pu permettre l'élargissement du réseau et apporter plus de visibilité dans l'espace public en mettant en place des dispositifs de gestion concertée entre acteurs de l'environnement et acteurs du monde agricole. On s'attendrait d'autant plus à ces alliances que la plus grande population d'ajonc se trouve dans le milieu agricole²⁷ et que, dans la définition des espèces invasives de l'UICN souvent reprise par les protecteurs de la nature, les impacts économiques côtoient les impacts sur la biodiversité²⁸. Or, il n'en est rien, y compris dans les mesures coercitives et incitatives découlant du statut invasif et visant les espaces agricoles. En effet, l'arrêté préfectoral de 2006 au titre des Bonnes Conduites Agricoles et Environnementales qui pose comme conditionnalité aux aides européennes la lutte contre l'ajonc dans les espaces cultivés du fait de son inscription sur la liste des principales espèces invasives de l'île ne mentionne pas le fait que pour les éleveurs, l'expansion de l'ajonc représente un coût important à travers la perte de productivité et le financement de la lutte. Il en est de même dans un projet

²⁵ Caractérisés selon GRANOVETTER (*Le marché autrement : les réseaux dans l'économie*. Desclée de Brouwer, Paris, 2000, 239 p.) par des relations soutenues et fréquentes favorisant le temps passé ensemble, l'intensité émotionnelle partagée, la confiance mutuelle et les services rendus réciproquement.

²⁶ CALLON Michel, LATOUR Bruno, *La science telle qu'elle se fait : anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, La Découverte, Paris, 1991, 300 p.

²⁷ UDO Nathalie, DARROT Catherine, TARAYRE Michèle, ATLAN Anne, *Op. cit.*

²⁸ Et inversement, dans le décret n° 88-940 du 30/08/1988, la notion de nuisible est justifiée par « des dommages que ces animaux peuvent causer aux activités humaines et aux équilibres biologiques ».

de Mesure Agro-Environnementale initié en 2012²⁹. Quels sont les facteurs à l'origine de ce cloisonnement entre acteurs et ayant freiné une alliance qui semblait, de l'extérieur et au vu de la bibliographie, être donné d'avance ? L'analyse opérée pour décrire les transitions entre statuts permet d'apporter des éléments explicatifs.

Tout d'abord, le récit de la dynamique d'expansion de l'ajonc met en évidence une asynchronie entre les milieux agricoles et naturels. En effet, l'ajonc était à son pic d'expansion dans les espaces agricoles dans les années 1980 et suite à de nombreuses actions a sensiblement réduit en surface et en densité pendant les 20 années suivantes. Quand les milieux agricoles ont été le plus exempt de l'ajonc, la mobilisation a commencé dans les milieux naturels. Du fait de la réduction des surfaces occupées par l'ajonc en milieu agricole, il n'y a plus eu à partir du début des années 2000 de diffusion publique par les institutionnels du statut nuisible. Pourtant, l'ajonc pose toujours des problèmes aux éleveurs. Toutefois, il est géré en famille, de père en fils, comme partie intégrante du travail d'entretien classique des pâtures. C'est une gestion essentiellement domestique qui ne mobilise plus les experts, qu'ils soient chercheurs ou techniciens agricoles, et qui ne fait l'objet ni de travaux, ni de publication ou discussion dans l'espace public comme par le passé.

Ensuite, il est apparu que ces deux statuts ne faisaient pas du tout appel au même type de relations entre les humains et la nature, ils font ressortir des lectures du monde très différentes. D'un côté, il s'agit d'une nature cultivée, dominée par l'humain, avec une vision très utilitariste des ressources naturelles et des valeurs fortement anthropocentrées ; de l'autre on trouve une volonté de protéger la nature pour elle-même, de l'affranchir des perturbations anthropiques, avec des valeurs davantage biocentrées (bien que dans cette conception, c'est toujours l'humain qui décide, en fonction de ses connaissances et ses expertises, de l'« état de référence » de l'écosystème, des espèces qu'il faut maintenir et de celles qu'il faut contrôler voir éradiquer).

Par ailleurs, plus globalement, une importante sectorisation des deux mondes est à l'œuvre à La Réunion³⁰ et ne cesse de s'accroître d'après les agents administratifs rencontrés en 2014. En effet, d'un côté, le modèle agricole très productiviste et de l'autre, l'hyperspécialisation des acteurs de l'environnement en faveur de la protection de la biodiversité ne constituent pas un terreau fertile à la rencontre des collectifs d'acteurs et leur coordination. Il est à noter que cette gestion du territoire, entre production intensive et protection intensive n'est pas un modèle d'aménagement propre à La Réunion et correspond, par exemple, à la conception des premiers Parcs Nationaux français³¹. Il s'oppose à une gestion plus globale et systémique, plus proche de la réglementation officielle des Parcs Nationaux depuis 2006 marquée par la solidarité écologique entre les territoires³² mais qui visiblement tarde à se mettre en œuvre. Cette analyse met ainsi en lumière à la fois les différents rapports de domination des humains sur la nature, mais aussi les rapports de force entre groupes sociaux influant indirectement la catégorisation publique du vivant.

²⁹ UDO Nathalie, *Op. cit.*

³⁰ AUGUSSEAU Xavier, BONIN Muriel, QUESTE Jérôme, DARE William's, ANTONA Martine, « Adaptations locales de dispositifs agrienvironnementaux français et européens dans deux départements d'Outre-mer français : la Réunion et la Guadeloupe », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012.

³¹ LARRERE Raphaël, LIZET Bernadette, BERLAN-DARQUE Martine (coord), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*, Éditions Quae, 2009, 240 p.

³² MATHEVET Raphaël, THOMPSON John, DELANOË Olivia, CHEYLAN Marc, GIL-FOURRIER Chantal, BONNIN Marie, « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, n°18, 2010, p. 424-433.

Conclusion

L'étude de cas de l'ajonc à La Réunion a permis de mettre en évidence cinq statuts publics pour cette plante. Chacun culmine à une période donnée, se concentre sur des caractéristiques biologiques différentes et un registre de discours particuliers. En d'autres termes, ils correspondent à différentes façons de regarder la plante et différentes façons d'en parler, ils sont incommensurables. Nous avons montré que la publicisation d'un statut ne tient pas seulement – voir très peu - au succès écologique de la plante mais aussi à l'adéquation entre des effets de contexte et les récits portés par des réseaux légitimés par ce contexte et aux vocations socio-culturelles et économiques des territoires. Par un processus inverse, le déclin des statuts se présente comme un processus en cascade : le statut de l'ajonc perd en cohérence avec le paysage naturel et sociotechnique, la légitimité des porte-paroles qui diffusent ce statut dans les réseaux dans lesquels ils interviennent décroît (à moins qu'ils ne changent de discours). Cette étude détaillée des transitions entre statuts publics a également permis de mieux comprendre les raisons pour lesquelles les récits portant sur l'ajonc nuisible et l'ajonc invasif n'ont que très peu convergé dans le contexte réunionnais.

Bibliographie

- ABRIC Jean-Claude. *Pratiques sociales et représentations*. Presses universitaires de France, Paris, 2011
- AUGUSSEAU Xavier, BONIN Muriel, QUESTE Jérôme, DARE William's, ANTONA Martine (2012) « Adaptations locales de dispositifs agrienvironnementaux français et européens dans deux départements d'Outre-mer français : la Réunion et la Guadeloupe », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne].
- BOUDES Philippe, DARROT Catherine (2016) « Biens publics. Construction économiques et registre sociaux », *Revue de la Régulation* [En ligne], 19
- CALLON Michel, LATOUR Bruno (1991) *La science telle qu'elle se fait : anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, La Découverte, Paris, 300 p.
- COLETTE Yves (2001) *Île de La Réunion paysages et identité*, Océan, Saint-André (La Réunion), 110 p.
- DELEAGE Jean-Paul (1991) *Histoire de l'écologie. Une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 330 p.
- DI PIAZZA Anne. Les paysagistes océaniens : de la socialisation de la nature. *Milieus, sociétés et archéologues* (ed. by A. Marliac), pp. 23–33. ORSTOM, Paris, 1995
- GRANOVETTER (2000) *Le marché autrement : les réseaux dans l'économie*. Desclée de Brouwer, Paris, 2000, 239 p.
- JAVELLE Aurélie, KALAORA Bernard, DECOCQ Guillaume (2006) « Les aspects sociaux d'une invasion biologique en forêt domaniale de Compiègne : la construction sociale de *Prunus serotina* », *Nature, Science et Sociétés*, n°14, p. 278-285
- JODELET Denise. *Les représentations sociales*. Presses Universitaire de France, Paris, 2003.
- LARRERE Raphaël, LIZET Bernadette, BERLAN-DARQUE Martine (coord) (2009), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*, Éditions Quae, 240 p.
- LINTON Ralph (1945) *The Cultural Background of Personality*, New York, D. Appleton
- MACK Richard (2001) "Motivations and consequences of the human dispersal of plants", In : *The great reshuffling : human dimensions of invasive alien species*, UICN. Jeffrey A. McNeely, p. 23–34.
- MATHEVET Raphaël, THOMPSON John, DELANOË Olivia, CHEYLAN Marc, GIL-FOURRIER Chantal, BONNIN Marie (2010) « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, n°18, p. 424–433
- MENOZZI Marie-Jo (2010) « Comment catégoriser les espèces exotiques envahissantes », *Études rurales*, n°185, p. 51-66.
- MONDANA Lorenza, DUBOIS Danièle (1995) « Construction des objets de discours et catégorisation : une approche des processus de référenciation », *Revue Tranel*, n°23, p. 273–302
- MOUGENOT Catherine, STRIVAY Lucienne (2001) *Le pire ami de l'homme : du lapin de garenne aux guerres biologiques*, La Découverte, Paris, 176 p
- PAQUOT Thierry, *L'espace public*. La Découverte, « Repères », 2009, 128 pages
- STARFINGER Uwe, KOWARIK Ingo, RODE Michael, SCHEPKER Hartwig (2003) "From Desirable Ornamental Plant to Pest to Accepted Addition to the Flora ? – the Perception of an Alien Tree Species Through the Centuries", *Biological Invasions*, n°5, p. 323–335
- UDO Nathalie (2016) *Quels sont les facteurs naturels et humains conduisant au statut invasif ? Le cas de l'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion*, Thèse de doctorat. Université de Rennes 1, 362 p.
- UDO Nathalie, DARROT Catherine, TARAYRE Michèle, ATLAN Anne (2016) « Histoire naturelle et humaine d'une invasion biologique. L'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion », *Revue d'ethnoécologie* [En ligne], 9
- VAN DAM Petra (2001) "Status Loss Due to Ecological Success. Landscape Change and the Spread of the Rabbit", *Innovation : The European Journal of Social Science Research*, n°14, p. 157–170.
- VAN SITTERT Lance (2002) « "Our irrepressible fellow-colonist": the biological invasion of prickly pear (*Opuntia ficus-indica*) in the Eastern Cape c.1890–c.1910 », *Journal of Historical Geography*, n°28, p. 397–419